

OBJET / GAIA

Convention avec
le Département
des Pyrénées-
Atlantiques et le
collège Errobi

DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
22 février 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 1^{er} MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Didier Irastorza, adjoint, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othateguy, Mme Carmen Gonzalez, Mme Nathalie Aïçaguerre, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, M. Peio Etcheleku à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othateguy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Par délibération en date du 21 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH à la Commune à compter du 1^{er} janvier 2016.

Depuis 2005, le Département des Pyrénées-Atlantiques exerce la compétence de restauration scolaire et autorise le Collège Errobi, si la capacité le permet, à fournir des repas aux « usagers extérieurs », à des collectivités ou organismes extérieurs dans le cadre de conventions tripartites.

L'ALSH bénéficie de ce service de restauration pour le mercredi midi pour les enfants fréquentant le centre de loisirs. Une convention tripartite est signée, chaque année, avec le Département.

Par délibérations de la Commission permanente réunie en date du 23 octobre 2020 et du Conseil d'Administration du Collège Errobi, la fourniture de repas du midi aux « usagers extérieurs » a été approuvée pour 2021.

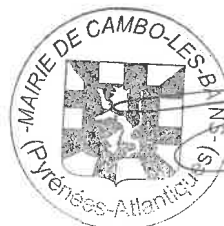
Par courrier réceptionné en janvier 2021, le Département propose à la Commune de poursuivre cette prestation via la convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs pour 2021.


Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-annexée avec le Département et le Collège Errobi au bénéfice des enfants fréquentant l'ALSH le mercredi.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza